L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI 6 NOVEMBRE.

LES HERITIERS DE
J. LEVOIS
183 rue du Canal.

ONT ouvert un grand assortiment varié d'étoffes pour robes, noires et couleur,

POUR L'AUTOMNE.

Ces étoffes sont du dernier et meilleur goût sous le rapport des nuances, tant en Europe qu'Amérique.

—AUSSI—

Bas et linge de dessous,
Flanelles et couvertures de laine,
Soieries noires et couleur,
Satins, Brochés et Velours.

Le tout offert aux plus bas prix du marché.
3 oct

CABINET DE LECTURE,
139 RUE ROYALE,

Abonnement au mois ou au volume,
Souscription aux journaux de Paris.

Journaux de Modes.
L'Illustration, le numéro, 20 cents.
Le Monde Illustré, 15
Le Journal Amusant, 10
Le Petit Journal pour rire, 5
Le Courrier des États-Unis, édition hebdomadaire, 10 cts
Pour la campagne, postage en plus. Abonnements directs sans aucun frais au Courrier des Etats-Unis et au Messager Franco-Américain au prix de New York.
10 oct—1m PAUL FOURNIER.

EPIZOOTIE.

Un préventif infaillible pour le DISTEMPER, sera obtenu en s'adressant à ED. NEUMANN, Pharmacien chimiste, Coin des rues Bourbon et de la Douane.
22 oct

JOS. BRANDNER,
Marchand-Tailleur.
34 ......RUE BOURBON...... 34

A constamment en magasin un bel assortiment de DRAPS, CASIMIRS et étoffes à gilets.
26oct—3m

A. GONTHIER,
Marchand-Tailleur, No 19 Passage de la Bourse.

J'ANNONCE respectueusement à mes amis et au public en général que j'ai ouvert un établissement de tailleur à l'adresse ci-dessus et je suis prêt à faire des vêtements sur mesure à des prix excessivement minimes.

Ayant une grande expérience dans la coupe des vêtements, je puis garantir de satisfaire toutes les personnes qui voudront bien m'honorer de leurs commandes.

Tout ordre sera promptement exécuté.
12 sept—1an A. GONTHIER.

LÉON QUEYROUZE. OSCAR BOI
QUEYROUZE & BOIS
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
—ET—
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
AUX MAGASINS BLEUS,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
6 juil, 80—1an Nlle-Orléans.

JULES MANAUD,
Marchand de vins et de liqueurs au détail.
No 244 1/2 rue Poydras, coin Rempart

A vendre au détail:
5000 gallons Vin de Californie rouge, blanc et doux.

	gallon.
50 barriques Vin de B. P. Bordeaux à	$1 00
Californie Zinfandel No 1	80
No 2	70
Claret	60
Vin blanc, Gutedel	1 00
Riesling	90
Hock	75

Vin pour famille à $2.50 la douzaine.
Vin du Rhin, Fruits au jus, à l'eau-de-vie, &c.
Angélica, Muscat, Sherry, Port Wine, Catawba, Cognac, à des prix modérés.
Livraison à domicile sans frais.
26 juin—1 an.

Charbon. Charbon.

COAL PITTSBURG — pour usage de famille.
CANNEL DE LA VIRGINIE—pour usage de famille
ANTHRACITE—en gros morceaux pour fonderie
ANTHRACITE—en petits morceaux pour restaurants et familles
ANTHRACITE—en morceaux pour bruler dans des poeles
ANTHRACITE—en morceaux (chesnuts) pour bruler dans des poeles.
Le tout vendu aux plus bas prix du marché par W. G. COYLE & CO.
27 oct—1m 33 rue Carondelet.

L. O. DESFORGES, N. Orléans. ET J. MONTAGNET, Nlle-Orléans. JOS. B. WILLIAMS, Pittsburg.

Grand Lake Coal
COMPANY,
DESFORGES, MONTAGNET & CO.,
Marchands en gros et en détail de Charbons

Pittsburg, Anthracite et Cannel.

Bateaux à vapeur, Fabriques, Presses, Planteurs, Familles approvisionnés aux prix les plus réduits du marché.

CHARBON en car, pour expédition.

Chantiers:
1er, rue Levée, entre Port et St. Ferdinand.
2me, rue Levée, vis-à-vis la rue Mandeville.
3me, rue Levée, entre Henderson et Robin.

AGENTS POUR LE
BAYOU SARA COAL DEPOT
BUREAU:
Coin des rues Gravier et Carondelet
Nlle Orléans, Louisiane.
1er août—6m

BODLEY BROTHERS

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à bœufs, do. pour logs, wagons à coton, charrettes à bagasse, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et tous les ferments extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.

Dépôt 18 et 20 rue Union.
mai 180—1 an

Fabricants de sucre et Brasseurs.
1851..... BONNABEL..... 1880
BI-SULFITE DE CHAUX

VINGT-NEUF ANNÉES consécutives de succès ont établi sans conteste la supériorité du Bi-Sulfite de Chaux de Bonnabel sur tous les antiseptiques et agents de défécation et de décoloration qui aient jamais été employés dans le traitement des JUS DE CANNE. Tous les brasseurs du nord et de l'ouest font également usage du bi sulfite.

Demandez les circulaires accompagnées de renseignements à H. BONNABEL.
5oct—2m 37 rue North Peters.

A. F. WEBER,
LE TAILLEUR FASHIONABLE bien connu,

A transféré son magasin du No 134 de la rue du Canal au No 153 de la rue de la Commune, entre St. Charles et Carondelet. 1er oct—3m.

La Grande Fabrique de Chaussures du Sud, établie en 1875.

CETTE Fabrique depuis sa fondation, a toujours eu à son emploi un fort personnel d'habiles cordonniers. C'est dû à l'énergie et à l'entreprise de M. JOHN HANSEN, propriétaire de l'établissement.

M. JOHN HANSEN signale à l'attention de ses nombreux clients et du public en général son magnifique assortiment de Bottes et Chaussures pour Hommes, femmes et enfants, et les invite à venir l'examiner avant d'acheter ailleurs.

JOHN HANSEN,
Fabrique de Chaussures du Sud, 33 et 35 rue du Canal,
29 sept—6m En face la Douane

Avis spécial.

EXPÉDITEURS et acheteurs de graines de coton, prenez avis que le prix pour de la bonne graine de coton livrée après le 31 octobre, sera de Dix Piastres par tonne.

New Orleans Cotton Seed Association.
HENRY MARX,
17 oct 1m. Secrétaire.

Avis aux Contribuables.

LE soussigné se chargera de payer toutes les taxes arriérées ou courantes soit de ville ou d'Etat, à un escompte très avantageux pour les intéressés. Il réglera également toutes créances d'Etat à un escompte libéral. Il se chargera de faire un relevé exact de toutes les taxes payées par les propriétaires dont les terres sont sujettes aux réclamations de madame Gaines.

JOHN T. DUFOUR, Passage de la Bourse.

L.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
A la Nouvelle-Orléans Lne.,
Mardi, 9 Novembre 1880.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE L.

GROS LOT: $30,000.
1857 LOTS!
—LE TOUT S'ÉLEVANT À—
$110,400!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie.

DANS LA MATINÉE DU
Mardi, 9 Novembre 1880.
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de....	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de....	10,000,.....	10,000
1 Lot de....	5,000,.....	5,000
2 Lots de...	2,500,.....	5,000
5 Lots d...	1,000,.....	5,000
20 Lots d...	500,.....	10,000
100 Lots d...	100,.....	10,000
200 Lots de...	50,.....	10,000
500 Lots de...	20,.....	10,000
1,000 Lots de...	10,.....	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit	900
1,857 Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE.

M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par Express.

Souvenez-vous qu'au Tirage de $2 du MARDI, 9 Novembre 1880.

TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à M. A. DAUPHIN, PRÉSIDENT,

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

N.B.—Cette compagnie n'a pas d'agents dans les Possessions Britanniques, et les personnes prétendant l'être et sollicitant des ordres au moyen de circulaires ou autres sont des escrocs.

LE PLUS VASTE STOCK AU SUD.

VÊTEMENTS.
COUPE PARFAITE.
AUTOMNE

81 & 83
LÉON
Godchaux,
RUE DU CANAL,
NOUVELLE-ORLÉANS.

HIVER.

Vêtements pour tout le monde
Costumes de messieurs, de jeunes gens et d'enfants.
Articles de toilette pour hommes.
12 sept—DMarJ

CHAPEAUX, VALISES ET OMBRELLES

E. G. Sander,
Ancienne maison de B. LABORDE,
Entrepreneur de Pompes Funèbres,
BUREAUX ET ECURIES:
34......Rue des Français......34
Entre Chartres et Decatur, 3e District.
28 fev—1 an. mar ten dim.

SCHILLING.

GRANDE OUVERTURE
D'AUTOMNE
—ET—
D'HIVER,
Jeudi, 21 Octobre,
—ET—
CHAQUE JOUR SUBSÉQUENT DURANT LA SAISON.

Chapeaux et Bonnets français,
Chapeaux et Bonnets de soie,
Pluches, Castor et Feutre.

Toutes les dernières modes et nouveautés en Pluches, Velours, Soieries de fantaisie et Rubans, Plumes d'Autruche et de fantaisie, Fleurs françaises et ornements de modes.

DERNIERS GENRES EN
DENTELLES ET CRAVATES DE DAMES.

DÉPARTEMENTS
—DE—
CHEVEUX
—ET—
Articles de Fantaisie,
complets sous tous les rapports.

Les Dames sont respectueusement invitées à venir examiner les marchandises.

G. T. SCHILLING,
157 et 159 RUE DU CANAL.
17oct—1m

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Abadie Jean-Marie	Harent Pierre Jacques Delphin
Albin Pierre	Iffrig Mme
Buzet F	Jarriat François
Allemand Louis	Juven Eugène
Augammarre Eugène	Krepper Michel
Arnaroq	Lacroix Pierre Paul
Astugue Bernard	Leblanc Auguste
Bordes Alexandre, François et Mariette	Labennat Mathieu
Barthe Mme Veuve George	Legros Mr
Butler Mme Vve	Lerenge Alphonse
Bossy Charles	Levicomte Félix
Bistos Jean	Le Vendre ou Le Vaindre Jean Mathurin
Brunet Adrien	Lefevre Mr
Bourgeois Marguerite	Lancelot Mme Jean Marie
Bonnevil'e Marcelin	Lefevre P
Bochud Jules Gustave	Laurent Germain et Emile
Berdelay Joseph	Le Stum Yves Marie
Bettinger Mr	Lacaze Jean
Boarrier Mme Vve	Lahitte Mme Vve
Carvalsier Joseph	Lefevre Désiré
Courtiade Eugène	Lavery Francisque
Chiapella A	Lussan Dominique
Chauveau Louis	Muller William
Castagnon Paul	Martillier
Cencé Alexandre	Marcel Joseph
Cellaréant Jacques	Muguier Joseph
Gousseat Saint Pierre	Macare Louis
Chatelain Mme, née Catherine Jardin	Molrand Mme de Meynial Jean
Casaubon Mme Vve	Maisstre Pierre
Cluzet Ernest	Narbot Jean Marie
Doren Luc Thérèse Henri	Ostallier Charles
Dumier J V	Pérez Dominique
Dupuget Marie	Poivet André
Darmaure Joseph François	Picard Mme Vve, née Louise Parizot
Dufaut J	Penat Pierre
Dellery Claudius	Preisach Albert
Danelol Mme	Pelouin Victor François Jean
Dernier Jules Victor	Pégé Adolphe
Frarier Jean Michel	Perpant Ernest Michel
Fischard Emile	Poirson Philippe Ernest
Farstell's Sons	Rocques Jean-Baptiste
Page Louis	Rougean Ambroise
Planch Mme Charles	Rousseau Louis
Rebelier Mme Vve	Rongonfire Auguste
Ferran Jean	Rolland Edouard
Gabinier Mr	Schmutz Mr
Godin Charles	Sarrat Mme Vve Célestia
Gamble Mr	Semin Mr
Guiraud Mme Vve Joseph	Tristani Mr
Herbert Louis	
Hery Martin	

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès. La Nouvelle-Orléans,
Le 9 octobre 1880.
Le Gérant,
FRANCIS NAVONE
9 oct—

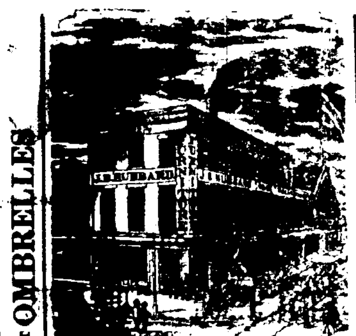

MAISON ÉTABLIE EN 1840

PALAIS
DE
MEUBLES
DE
Jos. B. HUBBARD
A L'ENSEIGNE DE
L'AIGLE D'OR

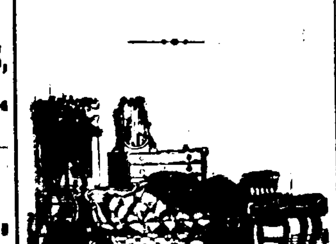

L'établissement le plus ancien, le plus vaste et le plus élégant de tout le Sud; celui aussi où tout se vend à meilleur marché.

Meubles de salon en ivoire avec dorures, en acajou et noyer, recouverts d'étoffe dorées ou de coteline, soie écrue, satin de laine, reps à raies ou uni, mohair, etc.

Grand stock d'Etoffes pour recouvrir les meubles, -- derniers genres.

Meubles de chambre à coucher en bois de rose, acajou, noyer et chêne, dans les genres les plus variés et des modèles les plus élégants et les plus modernes.

Meubles de salle à manger, de Bibliothèque et de Vestibule, des modèles les plus variés et d'un genre extrêmement brillant.

PRIX TRÈS RÉDUITS.

Bois de lit, Toilettes françaises, Armoires à glace, Lavabos, Tables de bibliothèque et Tables à jeu. Canapés, Chaises longues se repliant.

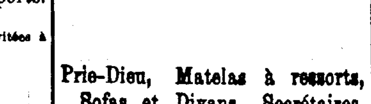

Prie-Dieu, Matelas à ressorts, Sofas et Divans, Secrétaires, Sideboards, Fauteuils et chaises de repos, Glaces, Bibliothèques, Ressorts de lits Crins et Plumes.

LE TOUT A DES PRIX EN RAPPORT AVEC LE TEMPS.

AUSSI--Un très grand assortiment de MEUBLES Ordinaires et de qualité moyenne, pour ville et campagne, ainsi que pour le commerce de détail, les hôtels restaurants, pensions, etc.,

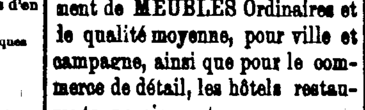

A bon marché pour du comptant.

Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs!

Emballage et livraison gratis.

Jos. B. Hubbard
122 SOUTH RAMPART,
Coin Perdido, et
84, 86, 88, 90 & 92
RUE PERDIDO.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Jean Baptiste Cler vs. Bernard Yerger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 867. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, MARDI 7 décembre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, désigné par le No Dix de l'ilet borné par les rues Moreau ou Chartres, Victoire ou Decatur, Mandeville et Espagne.

Selon un plan dressé par C. A. Hedin, architecte et ingénieur civil, en date du 22 avril 1848 et déposé à l'étude de Lucien Herrmann, anciennement notaire en cette ville, le dit lot de terre mesure (au pied américain) selon le dit plan, vingt-cinq pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds.

Acquis par le défendeur dans l'affaire ci-dessus de Albinus Yerger ou Yager, selon un acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire en cette ville, le 13 août 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4nov—4,11,18,25—2,7déc.

Mary W. Henderson vs John Salisbury

ANCIENNE TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,284, maintenant transféré à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 1069.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi shérif civil de la paroisse d'Orléans, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 7 décembre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Camp, Chestnut et Quatrième, le dit lot étant désigné par le No trois de l'ilet numéro soixante-dix sept, formé comme il est ci-dessus mentionné. Le dit lot mesure trente pieds six pouces de face à la rue Washington sur une profondeur de cent dix pieds et une ligne ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Acquis par le défendeur du plaignant de l'affaire ci-dessus par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 13 février 1875.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans,
4 nov—4 11 18 25—déc 2 7

Jno. L. Sterry vs. Louis Fascel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 1. En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dans la sus dite cause, je vendrai, à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs et des Négociants, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI 6 novembre 1880, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

Deux certains morceaux ou lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges etc., qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville dans le carré d'ilet, borné par les rues Magasins, Constance (c) devant Live Oak, Deuxième et Troisième, et désignés comme les lots B et C sur un plan tracé récemment par D'Hémécourt, voyer, et mesurant d'après le dit plan comme suit:

Le lot B, étant à une distance de quarante deux pieds neuf pouces du coin des rues Constance et Troisième, mesure vingt-trois pieds de face rue Constance sur soixante-six de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot C, étant à une distance de soixante-six pieds du coin des rues Constance et Troisième, mesure dix neuf pieds six pouces de face rue Troisième, sur une profondeur de soixante-cinq pieds neuf pouces entre lignes parallèles, les dits lots faisant partie de deux certains lots désignés par les numéros onze et douze sur un plan tracé par W. T. Thompson, voyer, le 22 mai 1844, et déposé pour qu'on s'y réfère, en l'étude de L. T. Caire, alors notaire en cette ville, et le dit carré d'ilet portant le numéro cinquante-sept sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, en date du 5 mars 1832, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire en cette ville.

Les dits deux terrains B et C formant partie de la propriété que feu Louis Fascel acquit de Joseph Ritter, le 29 avril 1878 par acte pardevant Andrew Hero, jr. notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans,
6 oct—6 13 20 27—3et6 nov

Alphonse Martin vs James Robinson et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 379.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 6 novembre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Gasquet (anciennement Jackson), Dorgenois, Palmyre et Broad, désigné comme lot No Ca, sur un plan dressé par L. Surgi voyer en date du 10me jour d'octobre 1844 et déposé à l'étude de F. P. Labarre, anciennement notaire en cette ville, le dit lot formant le coin des rues Palmyre et Broad et mesure quarante-cinq pieds de face à la rue Palmyre et quatre cent deux pieds et sept lignes de face à la rue Broad puis se formant diagonalement, mesure cent quatorze pieds quatre pouces et quatre lignes jusqu'à qu'il se réunisse sur la ligne du fond qui mesure cinq pieds quatre pouces ... l'autre profondeur s'étend perpendiculairement vers la rue Palmyre, mesure cent cinquante neuf pieds dix pouces et quatre lignes.

Acquis par feu James Robinson par achat de Mme Catherine Hanley (née Flood), veuve en premières noces de William O'Hearn, maintenant de Patrick Hanley, par acte passé par devant André J. Armstrong, notaire en cette ville, le 16 février 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
6 Oct—6 13 20 27 Nov 3 6

Margaret Mulligan vs l'Eglise Catholique Romaine du diocèse de la Nouvelle-Orléans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 816.—En vertu d'un writ de fieri facias et à moi adressé par l'Honorable Cour Civile pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 23 novembre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Trois lots de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Bourbon, Ste-Anne et Royale, désignés par les lettres B C D sur un plan attaché à un acte passé pardevant Octave De Armas, notaire, le 15 juillet 1873.

Le lot B mesure soixante treize pieds quatre pouces de face à la rue Orléans sur cent soixante cinq pieds dix pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles, à été taillé sur la rue Ste. Anne, dont la façade sur cette rue a soixante-treize pieds quatre pouces, le lot D formant le coin des rues Orléans et Bourbon, mesurant soixante quatre pieds de face à la rue Orléans sur une profondeur et façade à la rue Bourbon de cent cinq pieds six pouces, le tout entre lignes parallèles, et le lot C mesure trente pieds deux pouces et trois lignes de face à la rue Ste. Anne sur soixante pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Acquis le 15 juillet 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
21oct—21,28—4,11,18,23nov

VENTE DE CONSTABLE.

Mlle Louisa A. Leggett vs E. Delcharty et autres.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, No 178—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, Juge de la Première Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt coin des rues Tchoupitoulas et Tolédano, MERCREDI, 17 novembre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1 lot de meubles de maison conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée.
Conditions, comptant sur les lieux.
ROGER MURPHY,
6nov—12 17 Constable.

James Jones vs Charles Roswald.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 151.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus désignée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 6 décembre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: Deux (2) certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés comme les lots Nos 4 et 5 de l'ilet No 9, qui est compris entre les rues St. Claude, anciennement Bons-Enfants, Presse, Marais, anciennement Morales et St. Ferdinand, d'après un plan de L. H. Pilié, le lot No 5 formant le coin des rues St-Claude et Presse, les dits lots mesurent chacun 24 pieds de face à la rue St. Claude sur 100 pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
N. V. VINET,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans. 4 nov—11,18,25,6 déc

B. Estalote vs. S. Jacob.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 467.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. E. K. Skenner, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, coin Tolédano et Tchoupitoulas, SAMEDI, 6 novembre 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un cheval, wagon et harnais, etc., conformément à un inventaire dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée.
Conditions: Comptant sur les lieux.
ROGER MURPHY,
27 oct—27—nov 6 Constable.

James Chaffe vs. Adam Haub.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLEANS, No 260.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 101, rue St Louis, entre celles Dauphine et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 6 novembre 1880, à 11 heures du matin, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de Meubles et autres objets mobiliers, conformément à un inventaire dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
N. V. VINET, Constable.
26 oct—nov 1,6

B. H. Finspollier vs J. Sambas.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, No 461.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, coin Tolédano et Tchoupitoulas, MARDI, 9 novembre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une charrette à deux roues pour boulanger et harnais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ROGER MURPHY,
30oct—30 nov 5 9 Constable.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

John L. Sterry vs. Thomas Ward.

ANCIENNE TROISIÈME COUR DE DISTRICT, pour la Paroisse d'Orléans—No 23,708—maintenant transféré à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 1023.—En vertu d'un writ de saisie et vente au Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, adressé par l'Honorable Cour Civile de la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 4 décembre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le faubourg Lafayette, dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme lot soixante dix neuf, dans l'ilet borné par les rues Rousseau, Fulton, Soraparu et Philip, selon le plan de Hugh Grant, anciennement voyer de la ville de Lafayette, en date du 2 février 1844 et déposé dans les archives de L. R. Kenny, anciennement notaire dans la paroisse Jefferson en cet Etat, le dit lot de terre mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Rousseau, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles (au pied américain) conformément au dit plan.

Etant la même propriété acquise par le défendeur, dans l'affaire ci-dessus par achat de Henry C. Thompson selon acte passé par devant Hugh Madden, anciennement notaire dans cette ville en date du 1er février 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
2 nov—2,9,16,23,30—déc 4.

Wm P. Ames, tuteur, etc. (George W. Nott subrogé) versus les héritiers de Samuel Choppin, No 11051 du dossier de l'ancienne Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, maintenant transféré à la

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 418, en vertu d'un writ de saisie et vente au shérif civil de cette paroisse, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI le 18 novembre 1880 à midi des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges et servitudes qui y appartiennent, situés dans le premier district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magasins, Estelle et Mélicerte, désignés par les numéros huit, neuf et dix, sur un plan des mêmes et d'une autre propriété, fait par A. Moellhausen, voyer, du 1er décembre 1840, déposé en l'étude de A. Mazureau, anciennement notaire de cette ville, les dits lots adjacents l'un à l'autre et mesurent chacun vingt-quatre pieds de face à la rue du Camp sur des profondeurs comme suit, à savoir:

Les lots numéros huit et neuf mesurent chacun cent-vingt pieds de profondeur sur vingt quatre pieds dans le fond et de face à une allée en commun avec les dits lots et autres comme il est désigné sur le dit plan, et le lot numéro dix a une profondeur de cent-vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes et demie sur vingt quatre pieds de largeur dans le fond et à l'usage de la dite allée.

Étant la même propriété acquise par feu le Dr Samuel Choppin, par achat du Dr Edward Ames par acte passé pardevant Adolphe Mazureau anciennement notaire en cette ville le 5 octobre 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—celle-ci étant la seconde et dernière criée, la propriété sera définitivement adjugée au dernier et plus fort enchérisseur pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant une caution avec une bonne garantie solvable portant huit pour cent d'intérêt du jour de la vente et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur devra déduire du montant de son enchère et payer au comptant les frais d'impression ainsi que ceux du shérif et des greffiers, y inclus les honoraires d'avocat à peu près $375 et en outre les taxes de municipalité et de paroisse dues sur la dite propriété dont le montant n'est pas encore connu.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
2 Nov—2,9,16 18

Mabel Kern, veuve de Charles Lob, Sr. et al vs. George Washington Randolph.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 374—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI 27 novembre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion d'un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans désigné par le numéro quarante deux de l'ilet numéro six borné par les rues Bacchus, Felicity, Dryades et St. Andrew sur un plan du voyer général de la Louisiane, en date du 10 février 1842 et déposé à l'étude de W. T. Lewis anciennement notaire de la Nouvelle-Orléans, la dite portion mesure (au pied américain) 25 pieds de face à la rue Bacchus, maintenant rue Baronne sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. La maison portant le No 484 de la rue Baronne la dite propriété a été acquise par le dit Randolph de Alfred W. Peirce par acte passé pardevant A. D. Doriocourt, notaire, le 21 octobre 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
26 oct—26—nov 2,9,16,23,27

S. Guinault, pour l'usage, etc., vs. Jules R. Bouet et al.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,574.—En vertu d'un writ de fieri facias adressé au Shérif Civil de la paroisse d'Orléans par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI 13 novembre 1880 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1. Une portion de terre située dans le Sixième District de cette ville, désignée par la lettre A de l'ilet No 232, borné par les rues Calhoun, Delachaise et Prytania et l'Avenue de la Louisiane. La dite portion de terre mesure soixante-cinq pieds de face à l'Avenue de la Louisiane, sur deux cent quatre pieds de profondeur, entre lignes parallèles, faisant face sur la rue Calhoun et ayant quatre pieds de profondeur et de face à la rue Colliseum. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois à deux étages, couverte en ardoises, ayant trois chambres au rez de chaussée, grenier, cabinet, deux chambres, deux cabinets et galerie au deuxième étage, supérieur et écurie et hangar.

2. Un morceau de terre attenant au susdit désigné par la lettre B mesurant soixante cinq pieds de face à la rue Colliseum sur une profondeur de soixante quatre pieds sept et un huitième pouces sur la ligne qui le divise du lot A et soixante quatre pieds quatre et un quart pouces sur la ligne qui le divise du lot D et soixante cinq pieds de largeur sur la ligne du fond. Ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, comprenant une maison en bois de trois chambres cabinet et bâtisse en cuve dans la cour.

3. Un lot de terre situé dans le même ilet, formant le coin des rues Delachaise et Colliseum, le dit lot désigné par la lettre C a trente deux pieds de face à la première rue, cent vingt cinq pieds de profondeur et de façade à la dernière rue, la même profondeur sur la ligne qui le divise du lot D décrit plus bas et trente deux pieds deux et sept huitièmes pouces de largeur sur la ligne du fond qui la divise du lot B déjà décrit ci-dessus.

4. Un autre lot désigné par la lettre D contigu à celui ci-dessus décrit, mesurant trente deux pieds de face à la rue Delachaise, trente deux pieds deux et sept huitièmes pouces de largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cent vingt cinq pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 oct—19 26—nov 2,9,13

John Ottman vs. les héritiers de Romer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 448.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville SAMEDI 20 novembre 1880, à midi, de la propriété ci dessous décrite à savoir:

La moitié indivise d'un certain ilet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, anciennement ville de Carrollton, paroisse Jefferson désigné comme ilet No quatre-vingt-un "B" qui se trouve borné par les rues Cambronne, Green, Madison et Septième, sur un plan dressé par H. Molihausen, voyer, en date du 25 août, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, anciennement notaire dans la ville de la Nlle-Orléans. Le dit ilet a été acquis par Michel Romer de F. C. Zeller selon un acte passé pardevant E. Commagère (recorder) le 20 septembre 1859.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 oct—19,26—nov 2,9,16,20

Pierre Leblanc vs. Mme Sophia Gaisman, épouse de Pierre Prattini et son époux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 789—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi dirigé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs et des Négociants, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 27 novembre 1880, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Promenade Carondelet, St. Pierre, Miro et Galvez et mesurant soixante pieds de face rue St-Pierre, sur cent soixante pieds de profondeur et de façade rue Miro, mesure américaine, le dit morceau de terre étant composé de la totalité des deux terrains désignés par les numéros neuf et dix, sur un plan déposé en le bureau de Adolphe Boudousquié, ci-devant notaire en cette ville, et ayant chacun trente pieds de face rue St-Pierre, sur cent de profondeur et de façade rue Miro, et aussi d'une moitié des terrains numéros sept et huit sur le dit plan; la dite moitié ayant soixante pieds de façade rue Miro, sur soixante de profondeur.

Acquis par Mme Sophia Prattini, défenderesse ici, par achat de Marie Lantch, veuve d'Henri Gaisman, par acte passé pardevant A. Ducatel, notaire en cette ville, le 30 décembre 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: 1° Comptant, un montant suffisant pour acquitter la réclamation du demandeur, soit la somme de cent soixante-cinq 78 18/100 dollars, avec intérêt dessus au taux de 8 p 0/0 par an à partir du 30 déc. 1879, jusqu'à la date de la vente, cinq pour cent sur la moyenne comme honoraires d'avocat, frais de procès et vente ainsi que les taxes dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumant le paiement de neuf billets garantis par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur la dite propriété, en date du 30 décembre 1879, pour cinquante-cinq 26 16/100 dollars chacun, payables respectivement, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit et dix neuf mois après date, avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement, et assumant toutes les obligations de l'acte de vente et l'hypothèque, "de ne pas aliéner", de payer cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, etc.

3° Et la différence du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux, et dans le cas où le prix offert sur la propriété, après déduction des honoraires ci-dessus, frais, taxes, au comptant serait moindre que le montant total de la réclamation du demandeur avec intérêt comme il est dit précédemment, et les billets devant être assumés comme il est dit plus haut, l'acquéreur paiera comptant la réclamation du demandeur ci-dessus mentionnée et assumera le paiement des billets plus haut décrits au pro rata jusqu'à concurrence de son enchère.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
26 oct—26—nov 2,9,16,23,27

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Billet à recevoir, bijouterie, meubles, etc.
Succession de A. E. Missonnet.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D—No 370.

PAR B. ONORATO encanteur, bureau No 45 rue Royale—MERCREDI le 17 novembre 1880 à midi et demi il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un décret de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

1° Un certain billet à recevoir, souscrit par Adolphe Pitcque à son ordre et endossé par lui, pour la somme de $1650, en date du 28 février 1876, fait payable six mois après date, avec 8 pour cent d'intérêt par an et à partir de sa maturité jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque par acte pardevant A. Hero Jr., notaire, en date du 28 février 1876. Le dit billet est maintenant réduit à la somme de $1500 et tous les intérêts ont été payés à partir du 28 février 1881.

2° Un billet à recevoir souscrit par C. Dubos à l'ordre de Mlle Missonnet pour $200 00, en date du 30 juillet 1873, fait payable un an après date, sans intérêt, maintenant réduit à $100.

3° Un billet à recevoir souscrit par J. P. Renedo et Marcelline Renedo à l'ordre de Mlle A. E. Missonnet, en date du 15 août 1876 fait payable le 15 août 1877 pour la somme de $50, sans condition d'intérêt, maintenant réduit à $40.

4° Un certain billet à recevoir pour la somme de $326.00 souscrit par L. B. Cabos fils et Marie Cabos à l'ordre de A. E. Missonnet, en date du 6 janvier 1877, fait payable à 12 mois après date.

5° Un certain billet à recevoir pour $1049 50, souscrit par Louisa Fritz, à l'ordre de Mlle Missonnet, en date du 6 juillet 1878, fait payable un an après date maintenant réduit à la somme de $1038 50.

6° Un certain billet à recevoir souscrit par Borlat à l'ordre de Mlle Missonnet, en date du 4 mai 1878 fait payable le 4 juillet 1878 pour $12 40.

7° Un certain billet souscrit par le même à l'ordre de la même et de la même date, payable le 4 septembre 1878 pour le même montant.

ET

Le MÊME JOUR, à 11 heures du matin, à ma salle d'encan, No 45 rue Royale, et pour le compte de la dite succession—

Un lot de meubles et d'effets mobiliers, ainsi qu'un lot de bijouterie, selon l'inventaire déposé au greffe de la dite cour.

Conditions—comptant. 6 nov—6, 13, 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur formant le coin des rues Burthe et Short, dans le Septième District
Succession de Walter J. Scott—No 341—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR B. ONORATO, encanteur bureau No 45 de la rue Royale, SAMEDI, 13 novembre 1880, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 8 octobre 1880, la propriété ci-dessous décrite

Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 29 (vieux numéro) maintenant ilet No 106, borné par les rues Washington Short Burthe et Troisième le dit lot ou portion de terre mesure 37 pieds 6 pouces de face à la rue Burthe sur 154 pieds de profondeur et de face à la rue Short, formant le coin des dites deux rues.

Conditions—Comptant
Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire aux frais des acquéreurs.
9 oct—9 16, 23, 30, nov 6, 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cinq Actions de l'Hibernia Insurance Company à l'encan.

Succession de Michael Lyons No 445, Cour Civile de District de la paroisse D'Orléans Division B

PAR B. ONORATO Encanteur, — Bureau No 45 rue Royale— MERCREDI, 10 novembre 1880 à midi et demi il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, par ordre de l'honorable W. T. Houston juge de la cour civile de district de la paroisse d'Orléans, division B, en date du 21 octobre 1880—

Cinq actions de l'Hibernia Insurance Company.
Conditions—Comptant. 25 oct—6 10nov

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée à l'encan au centre des presses à coton et pépinières.
Succession de Mme Mary Ann Dunn
No 770—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY et O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 20 novembre 1880 à midi, à la Bourse d'encan St-Charles en vertu d'un décret de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 15 octobre 1880 il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues St James Tchoupitoulas, Religieuses et Célestin et formant l'encoignure des rues Religieuses et St James, mesurant 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Religieuse sur 127 pieds 10 pouces et 5 1/2 lignes de profondeur et face à la rue St James.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent du jour de la vente avec toutes les clauses habituelles et privilège de vendeur et l'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1881 et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. J. Castell notaire
19 oct—19 30 6 13 20 nov

PAR J. V. GOURDAIN.

VENTE DE SYNDIC.

Morceau de terre de valeur dans la paroisse de Vermillion.

Thos. S. Johnson vs. ses Créanciers.

PAR J. V. GOURDAIN Encanteur—Bureau No 56 rue Royale—LUNDI, 22 novembre 1880 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles Canal et Douane en cette ville il sera vendu en vertu d'un ordre émis par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 19 octobre 1880—

Un certain morceau de terre formant une partie de l'actif de la dite faillite situé dans la paroisse de Vermillion Etat de la Louisiane connu comme les lots Un Deux Trois Quatre Cinq Six Sept et Huit contenant Trois Cent Vingt-Deux 96/100 Arpents étant le N 1/2 de Section 21, T. 12 S. R. 20. Etant la même propriété acquise par le dit insolvable Thos S. Johnson de John A. Broussard et Zanila Brusdahoun sa femme, conformément à un acte de vente pardevant Leo Perret, Recorder de la dite paroisse le 20 avril 1877

Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant A. Abat, notaire aux frais de l'acquéreur.
21 oct—21 30—nov 6 13,20,22

REUNION DE CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

A. Aubert & Cie et O. Aubert & Emile Collon Individuellement, } 911

AVIS est par le présent donné à tous partis intéressés, qu'une assemblée des créanciers de la succession des insolvables A. Aubert & Cie et O. Aubert & Emile Collon, individuellement, aura lieu pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le seizième jour de novembre 1880 à 11 heures du matin, à son bureau No 37 rue du Camp.

6oct—6 10 15. JAMES T. CLARK
Greffier.

Cour Civile de District, Division A
Etat de la Louisiane ex rel.
C. E. Girardey vs la Banque du Sud, } No 152.

AVIS est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers de l'ancienne Banque du Sud aura lieu pardevant Charles T. Soniat, notaire, à son bureau à la Nlle Orléans LUNDI 8 novembre 1880, à midi, pour prendre en considération et agir sur la question d'effectuer un compromis et de régler les réclamations des commissaires de la dite Banque du Sud et ses créanciers contre John T. Moore, Thomas Layton, Thomas Layton Jr., Thomas Fitzwilliams, Bradish Johnson, W. C. C. Claiborne Jr., et la succession de W. C. C. Claiborne.

JAMES T. CLARK,
8 oct—8 23 et 6 nov. Greffier.

LIVERPOOL and LONDON and GLOBE
INSURANCE COMPANY.

Département du Sud.
Bureau: coin Carondelet et Gravier.

Le capital de cette Compagnie est de DIX MILLIONS DE DOLLARS, auquel doit s'ajouter la responsabilité illimitée des propriétaires.

Actif provenant des incendies, à l'exclusion du capital payé	$ 9,881,426 21
Capital payé	1,228,200 00
Total de l'actif	$11,109,626 21
Montant réservé pour couvrir les réassurances et les pertes reconnues	3,944,358 23
Excédant pour les porteurs de polices	$ 7,165,267 98
Pertes par l'incendie de Chicago, en 1871	$3,239,091
Pertes par l'incendie de Boston, en 1872	1,429,729

On sollicite des assurances pour risques de toutes sortes. Le Bureau des Directeurs, est pleinement autorisé à régler et payer toutes les pertes survenant en cette ville, ce qui place la Compagnie sur un pied d'égalité avec les compagnies locales, opérant en vertu de chartes confédérées par les lois de l'Etat.

Bureau de Directeurs.

J. F. SCHROEDER, Esq., Chairman, de la maison Leopold Christ & Co.
NEWTON BUCKNER, Esq., de la maison Buckner & Co.
PERRY NUGENT, Esq., de la maison Nugent & Lallande.
PETER ANDERSON, Esq., de la maison Anderson & Simpson.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
JULES P. ROUX, Assistant Secrétaire Résident.
Nlle-Orléans, 20 octobre 1880. 24 oct—6m.

W. FRANTZ H. OPITZ
FRANTZ & OPITZ,
Successeurs de A. BONNET & Cie.,
Montres, bijouterie,
65 rue Royale,
Entre Bienville et Conti
Nlle-Orléans,
BIJOUTERIE ET MONTURES DE DIAMANTS.
DIAMANTS.
N. B.—Aucune sorte de bijouterie plaquée.
sept—30 1an DMeV

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

Vente renvoyée à cause du mauvais temps.

VENTE POUR CAUSE DE DÉPART.
VACHERIE!

PAR S. GUINAULT, Encanteur.— Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—LUNDI 8 novembre 1880, il sera vendu à 11 heures du matin à l'encoignure des rues Mandeville et Liberman, derrière l'Hôpital de Luxenberg, à l'écurie de Cadet Duchêne:

La vacherie de M. Renalier Michel, se composant de 20 belles vaches laitières de choix, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de veler.
1 magnifique taureau de race Brahma.
5 taures, 2 mulets, 2 charrettes à lait, 1 dito à provision.

La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.
Conditions.—Jusqu'à $150 comptant et au-dessus de $150, six mois de crédit en billets endossés à sur place à la satisfaction du vendeur.
4 oct—

PAR NASH & HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE

RÉSIDENCE ÉLÉGANTE ET CONFORTABLE AVEC BEAUX TERRAINS
COIN DES RUES TROISIÈME ET CHESTNUT

Dans un voisinage charmant.
Succession de Mme Mary Ann Marshall, veuve de Hanson B. Cresap, décédé.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Dossier No 14. Pour un partage.

A LONGS TERMES. A L'ENCAN

PAR NASH & HODGSON—W. I. Hodgson, encanteur. Bureaux No 13 rue Carondelet. — SAMEDI, 4 décembre 1880, à midi à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans en date du 1er novembre 1880, Dossier No 14 pour le compte de la succession de Mme Mary Ann Marshall, épouse de Hanson B. Cresap, décédé, à l'encan il sera vendu.

UN CERTAIN MORCEAU OU PORTION DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 56 borné par les rues Troisième, Seconde, Chestnut et C[illegible] (anciennement Plaquemine) étant des parties des lots 1, 2, 3 et 4 mesurant à peu près 56 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Troisième sur une profondeur et façade à la rue Chestnut d'environ 112 pieds 10 pouces, le tout plus ou moins, conformément à un plan dressé par F. F. Nichols, architecte en date du 23 janvier 1857 et déposé comme le plan No 46 dans le bureau de G. R. Stringer, anciennement notaire en cette ville, et à été acheté comme suit, à savoir, les dits lots Nos 1 et 2 de Joseph D. Phelps, conformément à un acte par devant E. C. Lewis, anciennement notaire en cette ville, le 9 décembre 1854, et les dits lots Nos 3 et 4 par achat de Harriet Eugenie Lee, épouse de Philip Fix, conformément à un acte pardevant L. R. Kenny, anciennement notaire, le 16 août 1851.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, confortable et recouverte en ardoises, contenant corridor avec et deux cellules dans le fond, à deux étages, gaz, cuve, etc.

Termes et conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit avec 8 0/0 d'intérêts et toutes les clauses usuelles de garantie du jour de la vente, avec hypothèque spéciale avec privilège de vendeur. 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès. [illegible] Les paiements à crédit devront être divisés en billets au gré des parties intéressées. 10 0/0 du montant de l'enchère devant être payé comptant sur les lieux pour lier la vente. L'acquéreur assumant et [illegible] les taxes dues et exigibles en 1881.

Acte de vente pardevant John Bendernagel notaire aux frais des acquéreurs.
2 nov 7 14 21 28 1 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

QUATRE PROPRIÉTÉS DE VALEUR DANS LE PREMIER ET LE TROISIÈME DISTRICT

Succession de Louisa Daly, décédée.
Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.
Dossier No 534
A longs termes. A l'encan.

PAR NASH & HODGSON, W. I. Hodgson encanteur, Bureau No 13 rue Carondelet. SAMEDI 27 novembre 1880 à midi à la Bourse d'Encan St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles en cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus juge de la Cour Civile de District, Division E pour la paroisse d'Orléans en date du 22 octobre 1880, dossier No 534 pour le compte de la succession de Louisa Daly décédée à l'encan il sera vendu.

Propriété dans le Premier District.

1. Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Annonciation, Calliope et [illegible] désigné par le No 1 sur un plan, mesure 23 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 23 pieds 3 pouces dans le fond sur une profondeur et façade à la rue Calliope de 79 pieds 10 pouces 5 lignes, formant l'encoignure des dites rues.

Les améliorations comprennent UNE MAISON EN BRIQUES A TROIS ETAGES recouverte en ardoises désignée par le No 223 rue Tchoupitoulas et contenant 10 a 12 chambres, cour pavée ayant le gaz, [illegible] etc.

2. Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St. Joseph, North Market, Tchoupitoulas et Nouvelle Levée, désigné par le No 6 et mesure 22 pieds 4 pouces de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 56 pieds 5 pouces 4 lignes, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en UNE MAISON EN BRIQUES A DEUX ETAGES recouverte en ardoises portant le No 78 de la rue St Joseph ayant 8 ou 10 chambres, waterworks, citerne, etc.

3. Un lot de terre de valeur [illegible] situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Cypress, Erato, Landing ou Julie, Johnson et Prieur désigné comme le No 1 et mesure 27 pieds de face à la rue Cypress sur une profondeur de 117 pieds plus ou moins entre lignes parallèles.

Propriété dans le troisième district.

4. UN LOT DE TERRE DE VALEUR ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le faubourg Marigny troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Marigny, Chartres, anciennement Moreau, Royale, anciennement Casacalvo, qui mesure 30 pieds de face à la rue Mandeville sur 120 pieds de profondeur [illegible] Étant la même propriété appartenant au [illegible] Marie L. [illegible] veuve [illegible] Adelaïde Gauchon, [illegible] de la rue Mandeville et de l'extrémité de la deuxième ligne sur laquelle elle mesure 30 pieds perpendiculaire à la ligne du fond qui a été acquise par la défunte de Marie Murphy conformément à un acte pardevant W. J. Castell notaire le 10 décembre 1874.

Les améliorations comprennent une MAISON COTTAGE A DEUX CORPS DE LOGIS à façade en briques et en poteaux, contenant deux chambres à coucher de chaque côté, etc.

Termes et conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans, avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité de la date de la vente et 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, 10 0/0 des montants d'adjudication seront requis comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. J. Castell notaire aux frais des acquéreurs y inclus les taxes dues et exigibles en 1881.
26 oct—26, nov 6 13 20 27.

ANNONCE JUDICIAIRE

MAISON DE RÉSIDENCE EN BOIS A DEUX ÉTAGES
No 127½ rue Terpsichore.
Entre Annonciation et Constance.
Succession de James P. Irwin décédé.
Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans.
Docket No 312
Vente à l'encan à longs termes.

PAR NASH & HODGSON W. I. Hodgson Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 6 novembre 1880 à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée Rotonde de l'Hôtel St Charles en cette ville, en vertu d'un décret de l'Honorable Henry L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, en date du 28 septembre 1880, docket No 312 dans l'affaire de la succession de James P. Irwin, décédé il sera vendu à l'encan

UN LOT DE TERRE DE VALEUR avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Terpsichore (autrefois Bassin), Annonciation, Melpomène (autrefois Edward) et Constance, désigné par le No 15 mesurant 27 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de 102 pieds 8 pouces 5 lignes, le tout plus ou moins, au pied anglais étant la même propriété acquise par le défunt d'Augustus Daneau par acte passé devant E. L. Lewis notaire, le 11 avril 1855.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois à deux étages couverte en ardoises, connue comme le No 127 1/2 rue Terpsichore, contenant 8 ou 10 chambres, appareils de gaz partout avec cour pavée, cuve, etc.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de garantie ordinaires, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. 10 pour cent devant être payé comptant sur les lieux pour garantir la vente.

Acte de vente devant Andrew Hero Jr. notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes dues et exigibles en 1881.
3 oct—3,10,17 24,31, 6 nov

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES DU SUD.

Capital payé.................$500,000

Extrait du vingt-quatrième état annuel pour 1879.

Montant des primes encaissées, et escompte et intérêt		$388,272 8[illegible]
Pertes, dépenses, taxes, etc	$288,791 79	
Fonds de réserve	10,000 00	
Dividende sur actions, 10 p cent	49,568 90	$348,360 69
Profits nets		39,912 17

Actif de la compagnie estimé au taux actuel du marché, comptant.

Actions, bons, prêts, billets à ordre et propriétés foncières	$393,157 07
Argent en caisse et primes en voie de collection	187,571 44
	$580,728 51

Dividende payé sur actions, 10 pour cent par an, et sur les polices participantes, 15 pour cent payable comptant en argent.

Cette ancienne compagnie, digne de la confiance publique, émet des polices sur les risques de FEU, de RIVIERES et de MER, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont promptement ajustées et réglées à des conditions libérales au Bureau de la Compagnie, 53 rue du Camp.

JAMES I. DAY, Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.

Directeurs:

Jno. G. Gaines,	Jesse S. Flower,
J. L. Harris,	E. J. Hart,
J. Weis,	Jules A. Blanc,
Henry Renshaw,	B. W. Taylor,
Scott McGehee,	H. Newman,
J. C. Morris,	Chas. Roberts,
B. Bisoux,	James I. Day,
D. Fatjo,	A. Baldwin,
Thos. Simms,	T. L. Airey,
Charles Macready,	Emory Clapp,
R. E. Craig,	W. E. Seymour,
D. A. Chaffraix,	Sam'l L. Boyd.

23 janv—1an.

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY.

Cotes Bacon et Epaules.

PAR D. E. MORPHY, encanteur il sera vendu pour le compte de qui il appartiendra, SAMEDI, 6 novembre 1880, à 11 heures du matin aux Nos 108 et 110 rue Magasin—373 Cotes de Bacon et Epaules provenant du naufrage du steamer [illegible]
Conditions—Comptant. 6 nov—1f.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Billets divers pour clore la liquidation de l'Association du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur. Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI 6 novembre, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

Divers Billets pour clore la liquidation de l'Association du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans. Toutes les informations seront données par M. Pascal, chairman 74 et 76 rue Poydras.
Conditions—Comptant. 28oct

PAR REED & WELSHANS.

MEUBLES, WAGONS et HARNAIS, VACHES.
Etc.—Sixième District—Succession de Annunziata Carbo y Hugues—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No 503, Division [illegible]

PAR REED & WELSHANS—Chas. H. Reed, encanteur—LUNDI 8 novembre 1880, à 11 heures du matin, sur les lieux rue des Magasins entre les rues Webster et Bloomingdale, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, signé le 26 octobre 1880, dans l'affaire ci-dessus, suivant inventaire au greffe de la Cour Civile de District les biens ci-après:

DIVERS EFFETS MOBILIERS
Conditions—Comptant sur les lieux.
28 oct 3, 8 nov

Cour Civile de District—Division C No [illegible]
Propriété de choix à Carrollton,
Entre, et Ecurie et Hangar.
Bon emplacement, bonne propriété et conditions faciles.

PAR REED & WELSHANS—C. H. Reed, encanteur — Bureaux 9 rue Carondelet, à l'encan SAMEDI 20 novembre 1880 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane en vertu d'un décret de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, division C, [illegible] signé le 16 octobre 1880 dans l'affaire ci-dessus, la propriété, à savoir—

Trois certains lots de terre avec l'entrepôt [illegible] situés dans le Septième District de cette ville, désignés par les numéros 1, 2 et 3 de l'ilet No 32, sur un plan de Carrollton [illegible] No 32 sur le nouveau plan du Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans borné par les rues Madison, Burthe, Seconde et Dublin, conformément à un plan de J. [illegible] date de mai 1844 annexé à un acte pardevant [illegible] Porter, notaire, en date du 7 novembre 18[illegible]

Chaque lot mesure 30 pieds de face à la rue Dublin sur 117 pieds 6 pouces de profondeur [illegible] Les améliorations sont de construction [illegible] d'affaires ou pour résidence [illegible]

Conditions—Un tiers comptant le reste à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, transfert de l'assurance pour montant égal à la somme non payée; et un dépôt sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente pardevant [illegible], notaires, aux frais des acquéreurs.
19 oct 19 30 nov 20

Magasin et résidence, département Bassin Nouveau.
Bon emplacement pour épicerie, magasin fournitures navales, etc. [illegible]
No 3[illegible] près Franklin.
Un tiers comptant, balance à 1 et 2 ans.
Seconde Cour de District, paroisse d'[illegible], No 35,519

PAR C. H. REED & WELSHANS encanteurs—Bureau, 9 rue Carondelet, No [illegible] MARDI 29 novembre 1880, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour de district pour la paroisse d'Orléans en date du 19 décembre 1878, pour le compte de la succession de la propriété suivante à savoir [illegible]

[illegible]

Acte de vente par Solomon, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt [illegible] la vente.
17 oct—17 [illegible]

PAR C. E. GIRARDEY.

Bonnes maisons de résidence dans le second et le troisième district.
La bâtisse en briques à deux étages 340, rue Royale, et le cottage à deux corps de logis Nos 411 et 413, rue Hôpital.

PAR C. E. GIRARDEY encanteur—Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI 13 novembre 1880 à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan [illegible] les propriétés suivantes:

1. La résidence en briques à deux étages, No 340 rue Royale, entre les rues Esplanade et Barracks. Le terrain mesure 27 pieds de face à la rue Royale sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, avec un large corridor, porte cochère, [illegible] et autres agréments au premier étage, dortoir et grande chambres à coucher, [illegible] waterworks, [illegible]

2. Le cottage en bois à deux corps de logis désigné par les Nos 411 et 413, rue Hôpital dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Bourbon, Dauphine et Rocheblave. [illegible]

Termes—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la partie à crédit à 1 et 2 ans par billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, transfert des polices d'assurance, les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.
30 oct—31 6 nov

Magasin central et choix de propriétés de résidence.

Vente positive par consentement des parties.

PAR C. E. GIRARDEY Encanteur—Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI 13 novembre 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera positivement vendu à l'encan par consentement des parties pour payer un jugement les propriétés de valeur qui suivent, à savoir:

Les deux magasins et résidences en briques solidement construits et centralement situés, désignés par les numéros 144 et 146, de la rue Royale dans l'ilet borné par les rues Royale, Chartres, Toulouse et St Pierre. Les lots mesurent chacun 31 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur de 114 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles ensemble avec le magasin et résidence en briques à trois étages magnifiquement bâtis et confortablement arrangés, désignés par les numéros 144 et 146, de la rue Royale.

Le No 146 est connu comme la résidence du Dr Isidore Labatut et le rez-de-chaussée comme le bureau d'Edward Bermudez. Le rez-de-chaussée du No 144 est occupé par Octave de Armas, qui y a établi son bureau de notaire depuis [illegible] d'années, une porte cochère sert d'entrée à la superbe cour de la bâtisse.

Termes et condition—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur et la balance à un et deux ans de crédit avec billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, et toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an et 5 pour cent d'avocat en cas de procès, police d'assurance transférée et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication et de plus payera comptant les charges d'encanteur et une commission pour la vente de la propriété, et un dépôt de 10 pour cent sur le prix de la vente sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication. Toutes les informations seront données au jour de la vente.

Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 Oct—30, 31 Nov 6 au 13.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété commerciale de choix.
Le magasin en briques à quatre étages, No [illegible] rue Tchoupitoulas, entre celles Canal et Commune.

Successions de feu Richard Charles, No 50 et Annie Charles, femme de E. J. [illegible], No 9[illegible] dans l'affaire de la tutelle des enfants mineurs de feu Edwin Charles No 512
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans consolidée.

PAR C. E. GIRARDEY Encanteur, Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 27 novembre 1880, à midi à la Bourse d'Encan St-Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan en vertu d'ordres de l'Honorable W. T. Houston et d'un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus, juges de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Divisions B et E, datés respectivement du 15 octobre 1880 et [illegible] dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Canal, Commune et Nouvelle Levée. Le dit lot est désigné par le No 2 sur le plan de Jos. Pilié, en son vivant voyer de la Seconde Municipalité, daté décembre 1841 et déposé comme plan No 40 dans le livre des plans de F. M. Marks, ancien notaire en cette ville, mesurant au pied anglais, 21 pieds 7 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 24 pieds 5 pouces de face à la rue Nouvelle Levée, 35 pieds 2 pouces et lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 1, et 44 pieds 10 pouces et ligne de profondeur sur la ligne de côté qui le sépare du lot No 3.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le magasin en briques à quatre étages, solidement construit, désigné par le No 4 rue Tchoupitoulas et 3 Nouvelle Levée. Comme emplacement de commerce proéminent, étant dans le centre des affaires de groceries et de vins et liqueurs et près des débarcadères des steamers, cette propriété offre des avantages supérieurs soit comme placement ou soit pour l'occuper.

Termes et conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le montant. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des billets et l'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication et payer en plus au comptant les frais d'encanteur et de vente de la propriété.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire aux frais des acquéreurs.
17 oct..17 23 30 nov 6 13 20.